

Compte-rendu du CSAL 24 octobre 2025

Suite à l'annonce de la fermeture du CER et du CEA le 1^{er} septembre 2027, l'intersyndicale des finances publiques 35 CGT, Solidaires et FO a sollicité une audience auprès de la directrice.

La direction a alors proposé d'avancer le CSAL prévu initialement le 6 novembre 2025 au 24 octobre 2025.

Les agents des CER et CEA étaient le 23 octobre 2025 dès 7h devant leur site avec la CGT Finances publiques 35 et l'union départementale CGT 35 pour dénoncer la fermeture de leurs services, et pour défendre le maintien de leurs missions et emplois.



Ils se sont de nouveau réunis devant la Cité administrative le jour du CSAL. La CGT Finances publiques 35, les unions locales et départementales de la CGT étaient à leurs côtés.



A 9h30, ils ont envahi avec l'intersyndicale CGT, Solidaires et FO la salle Simone Veil, lieu de réunion du CSAL.

La CGT Fip 35 a pris la parole et expliqué que **les agents ici présents étaient fermement opposés à la fermeture de leur service, et que soucieux de leur avenir, ils souhaitent obtenir des réponses écrites à leurs questions. La CGT Fip 35 a déclaré soutenir totalement les agents dans leur démarche, et a rappelé son opposition à la fermeture des centres d'encaissement, et revendiqué le maintien des missions de service public et des emplois.**

La directrice a indiqué que, compte tenu de la présence des agents dans la salle, elle ne pouvait pas ouvrir officiellement le CSAL.

Nous lui avons alors signifié notre intention de siéger en instance plénière une fois les échanges avec les agents terminés.

La directrice a répondu être à l'écoute des agents, et immédiatement précisé que leur temps ne serait pas décompté dès lors que ceux-ci s'engageaient à pointer avant la fin de matinée, et à se remettre au travail. À défaut de pointage, elle serait contrainte de les considérer grévistes.

La CGT a conforté la directrice en précisant que l'intention des agents étaient effectivement de retourner à leur poste de travail une fois cette audience terminée. Et pour lever toute ambiguïté, nous avons reformulé: « soyons clairs, les agents ne sont pas grévistes, leur présence ne doit pas être sanctionnée et leur journée doit être « recréditée » selon leur forfait horaire ».

La directrice a acté cette demande.

L'intersyndicale CGT, Solidaires FO a donné lecture de sa déclaration commune. La CFDT a demandé au nom de l'équité que sa déclaration soit également lue devant les agents présents.

Plusieurs éléments ont été rappelés par la directrice: « la fermeture des centres d'encaissement est une décision qui s'impose, la direction anticipant une réduction des chèques comme moyen de paiement. La fermeture aura lieu le 1^{er} septembre 2027... il y a donc 2 ans pour préparer la mise en œuvre de cette décision. Durant cette période de transition, les centres d'encaissement doivent continuer à fonctionner normalement avec les agents ». Elle a par ailleurs réaffirmé aux agents s'être déplacée à plusieurs reprises sur site.

En ce qui concerne la situation des agents, la directrice s'est voulue rassurante. Elle s'est engagée à reclasser sur Rennes chaque agent titulaire qui le souhaitait. Selon elle, il n'y a aucune inquiétude à avoir. Pour les contractuels, idem.

Sur les garanties financières accordées aux agents : le dispositif Garantie de rémunération va être actionné en fonction des salaires CEA-CER à savoir : NBI, primes pérennes, primes d'encaissement, heures supplémentaires forfaitisées à l'exclusion des heures supplémentaires liées à des pics d'activité.

Les agents ont directement interpellé la directrice en lui exposant leurs diverses revendications. Au-delà du maintien de leurs services, ils ont souhaité obtenir un écrit de la directrice listant l'ensemble de ses engagements : date officielle de fermeture, reclassement des agents, garanties financières, formations... Les agents sont effectivement méfiants (qui ne le serait pas !). Les politiques passent et repassent, la directrice n'a aucune certitude d'être encore en poste sur le département d'Ille et Vilaine en 2026 ou 2027, les paroles s'envolent, les écrits restent.

La directrice leur a répondu avoir déjà notifié par écrit ses engagements dans les documents préparatoires au CSAL, et leur a signifié avoir pour habitude de tenir ses engagements : « Je dis ce que je fais et je fais ce que je dis »

Les agents ont réitéré leur demande d'un écrit sur lequel seraient formulées concrètement les engagements qu'elle prenait devant eux.

La Directrice a annoncé qu'elle irait dans ce sens.

Une réunion RH est prévue le 8 décembre prochain afin de reprendre dans le détail tous les éléments de garantie liés à une fermeture de service. Cela permettra d'ouvrir la possibilité de rendez-vous RH pour aborder les premières questions et les premiers souhaits des agents. Une présentation des différents types d'emplois sera également proposée ainsi qu'une immersion dans les services qui permettra d'avoir une présentation concrète du travail. Des formations seront proposées pour les nouveaux métiers.

La directrice a précisé qu'il y avait 2 ans avant la fermeture de ces services, et que pendant cette période, une solution serait trouvée pour chacun d'entre eux. Elle a ajouté qu'elle serait particulièrement vigilante au suivi des situations, et reviendrait vers eux afin de suivre l'évolution de leurs situations.

La CGT l'a interrogée sur ses engagements : comment peut-elle à ce jour avoir la certitude que tous les agents seront redéployés sur Rennes ? Nous savons déjà que le PLF 2026 prévoit 550 suppressions d'emplois à la DGFIP dont dans les Directions départementale et régionales. Et nous doutons fortement que le PLF de 2027 acte de création d'emplois !

Pour la directrice, il n'y a pas de suppressions d'emplois sur le département, mais au contraire des créations d'emplois. Ainsi, par exemple, avec l'arrivée du CGF justice, des emplois vont être créés. Elle a précisé par ailleurs que ce département était très dynamique, et que l'augmentation de la population ainsi que les créations d'entreprises génèrent une charge de travail supplémentaire peu propice à des suppressions d'emplois. Selon elle, l'activité est en augmentation et en conséquence, il n'y aura pas de suppressions d'emplois dans le 35.

La CGT a dénoncé ces affirmations. **Avec la fermeture des CER et CEA, ce sont bien 53 emplois qui sont supprimés dans notre direction.** De plus, affirmer que l'arrivée de nouveaux services s'accompagnait de création d'emplois était faux. Il ne s'agit pas de création d'emplois mais de transfert d'emplois qui par ailleurs ne sont pas toujours bien calibrés au regard des missions transférées. Et que dire du transfert d'emplois vacants comme cela a été le cas pour le SIE de Vitré ! Il faut cesser de détourner la réalité !

Les agents ont repris les échanges et posé nombre de questions à la directrice :

- « Si Bercy décide de supprimer des emplois, ces suppressions seront-elles fléchées ? Les agents actuellement en poste au CEA et CER seront-ils directement concernés ?
- si les charges diminuent en 2026, pouvez-vous nous assurer que nous resteront en poste jusqu'au 1^{er} septembre 2027 ?
- si un agent décide de quitter son service avant la fermeture pour obtenir un poste sur Rennes, aura-t-il les garanties de traitement ?
- si un agent part en retraite sera-t-il remplacé ?
- quid de la formation des agents ? Nous souhaitons avoir des véritables formations, nous refusons d'être un poids pour les agents des services quand nous arriverons. Ces formations doivent être anticipées de sorte que nous arrivions avec un bagage dans nos nouvelles affectations.
- pourriez-vous nous fournir un planning précis nous permettant d'appréhender nos situations et notre avenir ?
- nous voulons des garanties écrites. »

Pour se justifier, la directrice a argué d'une diminution massive des chèques en 2025, et une même évolution jusqu'en 2027. Le constat est sans appel : le paiement par chèque diminue et il nous faut nous adapter parce que d'ici 2027 cela baissera encore.

La CGT lui a répondu que cette baisse du paiement par chèque était en partie orchestrée par la DG qui mettait tout en œuvre pour inciter l'usager et le professionnel à utiliser d'autres modes de paiements. Malgré cette politique, de nombreux chèques arrivent dans les SGC et CFP. Les TIP ayant été supprimés, les chèques continuent d'arriver et restent une charge de travail importante et cela même si le centre est fermé.

La directrice insiste sur le fait qu'administrativement les agents resteront affectés au CER-CEA même si le travail diminue et pourront être affectés sur d'autres services tout en gardant leurs primes spécifiques. Ce dispositif sera mis en place si les agents se retrouvent sans activité suffisante au sein des centres.

Est évoqué la PRS pour les agents qui resteront administrativement sur Rennes.

L'administration répond qu'il y a un mode d'attribution afin de bénéficier de cette prime de restructuration. Si les emplois nouvellement pourvus sont sur Rennes, la PRS ne sera pas octroyée. Pour les agents affectés hors de Rennes, la PRS sera assurée au vu de la composition familiale et de la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative.

Est posée la question des contractuels affectés actuellement au CEA-CER sur un contrat d'une durée d'un an. La direction va demander les renouvellements pour chacun d'entre eux et ils n'ont pas de raison de ne pas obtenir la prolongation des contrats

La directrice demande s'il y a d'autres questions afin de pouvoir clôturer cette entrevue et ouvrir le CSAL.

Les agents ont réitéré leur demande : « nous voulons que les engagements soient écrits »

Pour la directrice, cette entrevue n'est pas une instance officielle, et ne peut conduire à l'établissement d'un PV. Le CSAL qui doit se tenir à l'issue de cette rencontre ouvrira sur les questions de ces centres et un PV sera fait avec les observations, ainsi que les questions de chacun des représentants à cette instance.

Elle a précisé que ses engagements seraient consignés par écrit, diffusés aux responsables des centres d'encaissement et aux représentants du personnel.

OUVERTURE DU CSAL :

Secrétaire adjointe : CFDT

Il est précisé que les deux liminaires lues en présence des agents des CER et CEA seront intégrées au PV de cette séance.

Approbation des PV : Abstention CGT – FO – SOLIDAIRE - CFDT

La CGT a précisé qu'en l'absence d'un représentant du personnel (Solidaires), le vote était de 9 abstentions et non unanime.

La directrice a rappelé « pour la bonne forme » l'historique des réunions nationales et locales, et les déplacements effectués auprès des agents.

Pour ce qui concerne la dimension RH, la directrice a fait savoir que tous les dispositifs classiques seront mis en œuvre.

Elle a confirmé :

- son engagement d'affecter sur Rennes tous les agents qui le souhaitaient,
- le maintien des primes industrielles: les heures supplémentaires forfaitisées seront intégrées à la rémunération, la DG lui en a donné l'assurance. En revanche, le sort des heures supplémentaires

liées au pic d'activité ne fait pas partie du dispositif. Pour elle, ces primes sont relativement faibles et n'ont pas un caractère réglementaire

- la garantie de rémunération, c'est-à-dire le différentiel entre la rémunération d'avant et après départ. Cet écart sera revu à échéance des 3 ans et renouvelé pour une autre période de 3 ans (6 ans au total). Il est précisé qu'un agent qui obtient un avancement d'échelon durant cette période gardera la garantie mais le CIA (complément indemnitaire d'accompagnement) baissera au prorata de la somme perçue avec son avancement d'échelon. Au-delà des 6 ans la garantie tombera.

- pas de suppression d'emplois sur ce service. L'objectif est que les services fonctionnent avec les agents actuels jusqu'à la fermeture. Aucun agent ne sera obligé de partir avant l'échéance du 1^{er} septembre 2027. Une baisse de la charge de travail pourra entraîner des détachements dans d'autres services, mais cela ne se fera qu'avec l'accord des agents, et les agents continueront à percevoir leur rémunération comme s'ils étaient en poste aux CER ou CEA.

Les départs en retraite ne seront pas remplacés. L'emploi de contractuel pourra être effectué au vu des besoins.

« Dans un monde idéal la direction essaiera d'anticiper ! »

Les futures affectations entraîneront des fonctions de nature différentes, il est précisé qu'une attention particulière sera nécessaire, qu'une vigilance sur l'accompagnement des programmes de formation sera établie.

Un planning va être mis en place et sera actualisé au fur et à mesure (étape RH, sujets métiers...)

Des échanges individuels seront mis en place (plusieurs de prévu pour chaque agent)

La CGT a demandé des précisions sur l'indemnité volontaire de départ (IDV) versée aux agents souhaitant quitter l'administration en cas de restructuration de service. La direction a répondu que des précautions sont toujours prises dans le cas d'un départ définitif de la DGFIP. Au regard de la confusion faite par l'administration sur l'IDV et la rupture conventionnelle, nous avons insisté sur la différence entre ces dispositifs. Des agents actuellement en poste aux CER ou CEA peuvent en effet prétendre à l'IDV.

La directrice a souligné que toutes les demandes seront étudiées dans le détail, et que les agents pourraient être accompagnés par les OS de leur choix.

La CGT a demandé la date de l'arrêté ministériel arrêtant la fermeture du CER et CEA, celui-ci étant déterminant pour l'application de dispositif tel que l'IDV.

La direction souhaite cet arrêté le plus tôt possible afin de pouvoir commencer les accompagnements. Il y aura une visibilité agents/OS. Dès lors que cette mesure sera actée en CSAL de décembre prochain, la direction pourra passer à la phase suivante du plan de restructuration.

La CGT indique qu'elle sera auprès des agents, mais elle réitère qu'elle est fermement opposée à la fermeture des CEA/CER.

Des questions demeurent en suspens :

- coût de la TESSI,

- quantification de l'augmentation des chèques dans les services des SPL

- quantification de l'augmentation du nombre de chèques traités dans les SIP (en l'absence de talon sur les demandes de paiement des impôts, les chèques sont directement adressés dans les CFP, à charge pour les agents d'encaisser ces chèques).

- les charges de travail augmentant dans les SPL et SIPO des moyens supplémentaires en personnel sont-ils prévus ?

Réponses de la direction : des experts du national vont être sollicités notamment dans le cadre du GT « moyens de paiement » politique du chèque.

La CGT a demandé que soit porté à la DG, la question de la prime de reconversion. Cette prime existe et l'ouverture est possible !

Nous avons également revendiqué une prime de fermeture. La directrice nous a expliqué que cette prime n'existait pas pour l'heure mais qu'elle allait solliciter le national pour examiner cette demande. Nous lui avons indiqué que cette prime de fermeture témoignerait d'une reconnaissance pour les agents en poste pour certains depuis plus de 20 ans pour leur dévouement et loyaux services. Nous avons par ailleurs souligné que peu d'agents bénéficieraient de la PRS, le changement de résidence ne pouvant pas être acté pour un agent quittant le CER ou CEA pour un poste à Rennes ! Les agents vont quitter leur poste par obligation et non par choix, une compensation financière semble tout à fait légitime.

La CGT a fait savoir qu'elle mettrait tout en œuvre (mobilisation, grève...) pour que les revendications soient satisfaites

Suspension de séance à 12h30 et reprise à 13h45

La CGT a interrogé sur l'avenir des contractuelles actuellement en poste au CEA- CER. Il est précisé que leur contrat établi pour une durée d'un an se termine au 01/04/2026. La direction a expliqué que leur contrat sera reconduit pour une durée d'un an, date de fin 01/04/2027. La fermeture des centres est prévue au 01/09/2027 que se passe-t-il pour ces agentes ? Réponse : Il y aura des propositions de poste sur Rennes.

La CGT a demandé que ces réponses soient consignées dans le PV.

Concernant les primes pour le statut de contractuel, les OS ont dénoncé que ces agents soient hors du dispositif financier.

Les documents à destination des agents CEA-CER seront remis par le biais des chefs de services et des organisations syndicales.

La CGT est intervenue en demandant des précisions sur l'avenir des agents de la DISI travaillant sur le même site que les agents des CER et CEA. Le coût financier lié à la location du bâtiment étant très important, la CGT doute fortement du maintien de ces agents sur site. La directrice a indiqué que la DISI ne relevait pas de sa compétence.

La CGT a ensuite évoqué un autre volet : celui de l'activité comptable du CEA, et de l'éventualité d'un transfert de cette mission au sein du CEA. Combien de postes sont concernés ? 4, 6 postes ?

La directrice a indiqué que l'activité comptable devait être reprise au sein de la TCA. Un recensement de toutes les activités du CEA doit être effectué tant pour déterminer le nombre de postes correspondant au transfert de la mission. La responsable de la TCA sera associée aux diverses réflexions : métiers, nombre d'emplois, immobilier ...

Enfin la directrice a annoncé que la DG avait pour intention de réorienter les nouveaux modes de paiement. La CGT lui a fait remarquer défendre le paiement par chèque pour tous les usagers souhaitant s'acquitter de leur dette via ce moyen de paiement. Le chèque est un moyen légal de paiement. Encore une fois ce sont les populations les plus fragiles et les plus précaires qui vont être impactées. Inciter les usagers à des moyens de paiement ne doit pas se traduire par une suppression du chèque. Nous ne sommes pas dupes, nous savons comment procède la DG : elle fait beaucoup plus

qu'inciter, elle oblige. Nous avons un exemple flagrant : celui de dissuader les usagers de se rendre dans leur CFP pour être physiquement reçus.

En marge du point sur la fermeture des CER et CEA, la direction a indiqué :

- un GT le 19 novembre sur la modification des allocations d'emplois (suppression du TAGERFIP)
- une médiation au sein du service Remboursements et consignations de la TCA.

Les élus du représentants du personnel CGT Finances publiques 35

Syndicat national CGT finances publiques – section d'Ille-et-Vilaine

Tél : 02 99 29 37 89 ou 07 61 56 38 22

Mail : cgt.drfp35@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <https://35.cgtfinancespubliques.fr/>

